

2 avril 1873 : Voies de fait exercées sur Eugénie Rosiot, veuve de Jean Joseph Sérignat par Antoine Sermet tous deux de Montanges.

Le procureur de la République informe les gendarmes de Chatillon d'un courrier reçu de Montanges le 28 mars au sujet d'une plainte de Mme Eugénie Rosiot.

Les gendarmes se rendent au domicile de la plaignante qui leur déclare :
« Dimanche 16 mars, vers huit heures du matin ayant appelé Marie Berrod, âgée de 40 ans, femme de Antoine Sermet, pour régler mes comptes avec elle et lui remettre 15kilos de fil que j'avais filé pour elle ; mais comme cette femme ne voulait pas me payer mon travail, ni régler les comptes à liquider entre nous, je me suis opposée qu'elle enlève mon fil et une discussion s'éleva entre nous, lorsque tout à coup Antoine Sermet, son mari arriva tout furieux, me donna un coup de poing sur le côté droit, puis s'empara du fil que je tenais et me traîna hors de ma chambre d'habitation jusqu'au bas de l'escalier en pierres de ma demeure où dans ma chute j'eus une légère cicatrice sur le côté gauche du front. »

Les gendarmes entendent ensuite Césarine Chevron, âgée de 19 ans fille de Pierre et de Marie Monnet, voisine de la plaignante : « J'ai entendu la discussion entre les deux femmes et vu l'arrivée de Sermet qui saisit le fil et comme la femme ne voulait pas le lâcher Sermet la frapper sur les mains et l'a traînée jusque hors de la maison mais je n'ai pas vu la frapper.

Les gendarmes ont rencontré ensuite François Dunand, âgé de 12 ans, domestique chez le Sieur Sermet qui leur a fait la même déclaration.

Antoine Sermet a enfin déclaré que la veuve Sérignat l'ayant appelé pour peser le fil, il s'y est rendu et a emporté la marchandise à lui appartenant mais il nie avoir frappé la plaignante qui prétend-il lui débauche ses deux fils et qu'il ne demande pas mieux que régler ses comptes avec elle.

D'après les renseignements recueillis à Montanges les gendarmes en déduisent que la conduite de ces deux familles laisse à désirer.

Conformément à la lettre du Procureur ils ont invité la plaignante à se faire visiter par un médecin et de nous remettre le certificat mais elle leur a répondu qu'elle ne portait pas de blessures ni de contusions et elle ne peut satisfaire à notre désir.

24^e LÉGION.
COMPAGNIE
de l' Ain
ARRONDISSEMENT
de MANTUA
BRIGADE
de Chatillon de Michaille
N^o de la brigade... 42
N^o de l'arrondissement...
N^o de la compagnie...
Du 2 Avril 1873.

PROCES-VERBAL
CONSTANT

Voies de fait légères, exercées sur la N^o Rosiot (Eugénie), veuve Sérignat (Jean, Joseph), par le N^o Sermet (Antoine), tous deux cultivateurs demeurant à Montanges (Ain).

1^{re} EXPEDITION.

N^o 37.
Exécution des art. 478 et suiv. du décret du 1^{er} mars 1854.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

Ce jour'hui Deux Avril mil huit cent soixante-trois
à sept heures du matin
Nous soussigné,
Jaff. Jean, Michel, brigadier et Hustache Joseph,
gendarme à pied à la résidence de Chatillon de Michaille département de l'Ain, revêtu de notre uniforme, et conformément aux ordres de nos chefs,
Certifions qu'à trois heures et quart du soir, agissant en vertu d'une lettre datée du 28 Mars dernier émanant et à nous transmise par M^o le Procureur de la République de Mantua, à l'effet de recueillir des renseignements sur la N^o Rosiot (Eugénie) âgée de 40 ans, cultivatrice, veuve de Sérignat (Jean, Joseph) demeurant à Montanges (Ain), laquelle est allée se plaindre au parquet de Mantua sous prétexte d'avoir été frappée le 16 Mars dernier par le N^o Sermet (Antoine), âgé de 45 ans, cultivateur et voisin de la plaignante. Nous nous sommes rendus à Montanges et au domicile de cette dernière qui, sur notre interpellation, nous a fait la déclaration suivante :
« Dimanche 16 Mars dernier, vers huit heures du matin, ayant appelé la N^o Berrod (Marie), âgée de 40 ans, femme de Sermet précité, pour régler ses comptes avec elle et lui remettre quinze kilogrammes de fil que j'avais filé pour elle; mais comme cette femme ne voulait pas me payer mon travail ni régler les comptes à liquider entre nous, je me suis opposée à ce qu'elle enlève son fil, et une discussion s'éleva entre nous, lorsque tout à coup Sermet (Antoine), son mari arriva tout furieux, me donna